De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 16 h 15, le 20 novembre 2003.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
 Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 30 octobre 2003

Résolution n° E-2003-92

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 30 octobre 2003.

Adoptée à l'unanimité

M. Ralph Mercier déclare un intérêt de nature familiale concernant la considération de l'octroi du contrat pour le site Internet de la CMQ (résolution no E-2003-93). Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote et quitte la salle de réunion pendant la considération de cette question.

Site Internet de la CMQ

Résolution n° E-2003-93

D'accorder à Nexxlink le contrat, au montant de 16 500 \$, plus taxes si applicables, pour la réalisation et la mise en ligne du site Internet de la CMQ, sur la base de l'appel d'offres joint en annexe au mémoire.

Référence : Mémoire du 14 novembre 2003

Certificat du

Trésorier : CT-493

Responsable: Communications et consultations

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Ralph Mercier revient à la réunion et reprend son siège.

-2-

Congés de maternité et autres congés parentaux

Résolution n° E-2003-94

D'octroyer aux employés engagés par la CMQ, après 24 mois de service continu au 1^{er} mai d'une année, les congés de maternité et autres congés parentaux tels que prévus, en l'adaptant, au texte produit en annexe au mémoire du 14 novembre 2003, pour valoir comme si ici au long reproduit (Article 21 -Congés parentaux), du secrétaire-trésorier de la CMQ.

De modifier les clauses du contrat de travail des employées et employés engagés par la CMQ (et non prêtés) pour y remplacer l'application des normes minimales de travail par les avantages prévus à la présente résolution comme congé de maternité et congé parental.

D'octroyer à ces employés les avantages prévus par la loi lorsque celle-ci déroge au texte produit en annexe au mémoire pour être plus généreuse envers l'employé.

De prévoir que les avantages octroyés précédemment ne peuvent pas excéder la période d'engagement ou de renouvellement de l'engagement de l'employé avec la CMQ et que l'employé dans tous les cas ne peut pas recevoir de la CMQ hebdomadairement des prestations qui excéderaient avec ce que celui-ci reçoit de d'autres organismes, 95 % de son salaire brut. Autrement, les prestations de la CMQ sont réduites en conséquence pour ne pas excéder cette limite.

De prévoir aux fins de l'application de cette politique au budget à chaque année les sommes nécessaires à son application.

Référence : Mémoire du 14 novembre 2003

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Calendrier du Comité exécutif en 2004

Résolution n° E-2003-95

D'adopter le calendrier des séances du Comité exécutif pour l'année 2004.

De fixer l'heure habituelle des rencontres à 11 h 30, mais les journées qu'il y a séance du Conseil, à 15 h 30.

Référence: Mémoire du 5 novembre 2003

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Amendements législatifs / Projet de loi numéro 23

Résolution n° E-2003-96

De prendre acte des modifications envisagées par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir par le projet de loi numéro 23 déposé le 13 novembre 2003 à l'Assemblée nationale concernant la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Mémoire du 20 novembre 2003

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

-3-

Projet de loi numéro 34 / Loi sur le ministère du Développement économique régional

Résolution n° E-2003-97

De prendre acte du projet de loi numéro 34 sur le ministère du Développement économique et régional mettant en place les conférences régionales des élus.

De donner mandat à la Direction générale :

- d'analyser le projet de loi 34 et de transmettre ses commentaires au Comité exécutif;
- d'élaborer et de soumettre au Comité exécutif une proposition de mécanisme d'harmonisation de l'exercice des pouvoirs et responsabilités des conférences régionales des élus qui seront en opération sur le territoire de la CMQ.

Référence : Mémoire du 19 novembre 2003

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Résultats des ventes de titres métropolitains de transport en commun

Résolution n° E-2003-98

De prendre acte du mémoire et des chiffres de vente des titres métropolitains de transport en commun.

De demander au Comité de suivi du protocole d'entente sur l'établissement des titres de transport métropolitain entre la rive nord et la rive sud, de préparer un rapport d'étape pour le début de l'année 2004 sur les actions de promotion à mettre en place et, le cas échant, sur les ajustements à apporter pour bonifier les différentes catégories de titres métropolitains.

Référence : Mémoire du 17 novembre 2003 Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2003-99

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 25 octobre au 14 novembre 2003 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 404 294,34 \$, plus 19 607,78 \$ pour les salaires versés du 30 octobre au 13 novembre 2003 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de service entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 novembre 2003

Certificat du

Trésorier : CT-494

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

-4-

Forum de l'UMQ sur le rôle des municipalités dans le développement économique

Résolution n° E-2003-100

D'autoriser la participation de monsieur Carol Saint-Pierre, membre de la Commission du 20

Québec sur le rôle	des municipalités dans le	u Forum de l'Union des municipalité e développement économique tenu l dépenses requises à sa participation.	е
Référence : Certificat du	Mémoire du 20 novembre 2	2003	
Trésorier :	CT-491		
Responsable :	Secrétaire-trésorier		
Adoptée à l'unanimité			
Levée de la séance			
Et la séance est levée.			
PRÉSIDENT	-	SECRÉTAIRE	